

5 Place du Parc 61300 L'AIGLE

# REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT de l'ORNE

### NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	20	
PRESENTS	11	
VOTANTS	15	

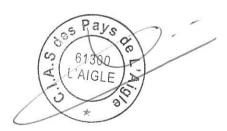
DATE DE LA CONVOCATION 25/11/2024

#### **OBJET**

Budget EHPAD – Augmentation de crédits au budget du personnel.

Acte reçu en préfecture le 11 décembre 2024
Publié en ligne le 12 décembre 2024
Certifié exécutoire

La Vice-Présidente, Nathalie LENÔTRE



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Du Conseil D'Administration Du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Pays de l'Aigle

Séance du 02 décembre 2024.

L'an deux mil vingt-quatre, le deux décembre à dix-huit heures, les membres du Conseil d'Administration, légalement convoqués par lettre du vingt-cinq novembre se sont réunis dans les locaux de la Communauté de Communes, sous la présidence de Nathalie LENÔTRE.

**Etaient présents :** Alain BOUVIER, Isabelle CLOUCHÉ, Hugo DUPONT, Véronique HELLEUX, Liliane HUBERT, Elisabeth JOSSET, Paule KLYMKO, Nathalie LENÔTRE, Abdellah LHESSANI, Sylvie MOLERO, Sophie THERY.

**Pouvoirs :** Sylvie CHAUVEL-TREPIER donne pouvoir à Paule KLYMKO. Fleur GOSSELIN donne pouvoir à Nathalie LENÔTRE. Nadine PICHON donne pouvoir à Isabelle CLOUCHÉ. Delphine PRIEUR donne pouvoir à Elisabeth JOSSET.

**Absents excusés :** Sylvie CHAUVEL-TREPIER, Camille DAEL, Paule GOUIN, Fleur GOSSELIN, Nadine PICHON, Delphine PRIEUR, Jean SELLIER.

Absents: Christophe PAPILLON, Nathalie RIBAULT.

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L. 313-8, L. 314-3, L. 314-3-2 et L. 314-4, relatifs aux modalités de tarification et de financement des établissements sociaux et médico-sociaux;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1612-1 et suivants, relatifs aux budgets des établissements publics locaux ;

Vu le décret n°2010-425 du 29 avril 2010, relatif à l'organisation financière et à l'investissement immobilier des établissements de santé, notamment ses articles 16 et 17;

Vu le décret n°2015-1687 du 16 décembre 2015, relatif à la procédure budgétaire des établissements de santé ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2023, fixant le modèle des documents de l'état des prévisions de recettes et de dépenses et le modèle des documents de décision modificative des établissements publics de santé et des établissements de santé privés mentionnés aux b et c de l'article L. 162-22-6 du code de la sécurité sociale Vu l'arrêté du 26 avril 2019, fixant le modèle de décision modificative de l'état des prévisions de recettes et de dépenses des établissements publics de santé et des établissements de santé privés mentionnés aux b et c de l'article L. 162-22-6 du code de la sécurité sociale

Vu la délibération du Conseil d'Administration du CIAS des Pays de l'Aigle en date du 08 avril 2024 (délibération n°2024-04-08-024) approuvant le budget primitif de l'EHPAD pour l'exercice 2024 ;

Vu la nécessité d'ajuster le budget en cours d'exercice pour tenir compte des évolutions des recettes et des dépenses selon les modalités suivantes :

Accusé de réception en préfecture 061-200072387-20241202-2024-12-02-034-Al Date de télétransmission : 11/12/2024 Date de réception préfecture : 11/12/2024

		Bu	dget EHPAD DM1	
Investissement		Article	Intitulé/objet	Proposition
	020	2013	Frais d'évaluation et de certification	e 9 000€
	020	2188	Autres immobilisation corporelles	s 36 500€
	001	10682	Réserves affectées l'investissement	à -45 500€
Equilibre de la	0€			

	Bu	dget EHP	AD DM1	
Fonctionnement	Chapitre	Article	Intitulé/objet	Proposition
Recettes	019	773	Recette	8 373.50€
			complémentaire	
			Total des recettes	8 373.50€
Dépenses	011	6063	Alimentation	8 373.50€
	012	64111	Rémunération	105 000€
			principale	
	Total des dépenses			113 373.50€
Equilibre de la s	-105 000€			

## Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré :

- > APPROUVE la décision modificative présentée afin de réaffecter des crédits conformément au tableau ci-dessus.
- ➤ **DIT** que le déséquilibre de la décision modificative viendra impacter le déficit prévisionnel de l'établissement.

## **VOTE: UNANIMITE**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits Au registre sont les signatures Pour copie certifiée conforme

Acte reçu en préfecture le 11 décembre 2024
Publié en ligne le 12 décembre 2024
Certifié exécutoire

La Vice-Présidente, Nathalie LENÔTRE

> Accusé de réception en préfecture 061-200072387-20241202-2024-12-02-034-Al Date de télétransmission : 11/12/2024 Date de réception préfecture : 11/12/2024